



NOTE D'ORIENTATION RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE SENSIBLE AU GENRE

VUE D'ENSEMBLE

« Des initiatives bien pensées en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques peuvent, lorsqu'elles prévoient une participation pleine et effective des femmes, favoriser une réelle égalité des sexes et œuvrer pour l'autonomisation des femmes, tout en veillant à atteindre les objectifs fixés en matière de développement durable, de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques. »

Recommandation générale n° 37, article 7 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Les inégalités de genre, associée aux crises climatiques et environnementales, constituent le plus grand défi actuel en matière de développement durable¹. Au cours des vingt dernières années, le nombre de catastrophes liées au climat a presque doublé, exacerbant les inégalités au sein des pays et entre eux². S'intéresser aux effets des normes, des rôles et des relations entre les genres sur la vie des populations au sein d'une culture et d'une société donnée est essentiel pour comprendre et réduire les risques de catastrophe, car la discrimination fondée sur le genre limite souvent le contrôle que les femmes et les filles ont sur les décisions qui régissent leur vie, ainsi que leur accès aux ressources et aux opportunités. Cela accroît leur exposition aux risques, si bien que les femmes et les filles connaissent une mortalité, une morbidité et une perte de moyens de subsistance plus élevées en cas de catastrophe.

Dans le même temps, les risques de catastrophe entravent les progrès collectifs réalisés en faveur de l'égalité des genres et la réalisation des objectifs de développement durable. Les catastrophes exacerbent les inégalités de genre qui persistent dans les sociétés. En témoigne l'impact disproportionné que la pandémie de COVID-19 a eu sur les femmes et les filles, qui ont bénéficié de filets de sécurité sociale et de mesures de relance budgétaire limitées, supporté une charge plus importante de soins non rémunérés et de travail domestique, et vécu des taux plus élevés de violence domestique et entre partenaires intimes³.

Les normes et les rôles liés au genre accentuent également l'exposition et la vulnérabilité des femmes aux catastrophes. Les taux de mortalité plus élevés chez les femmes et les filles observés lors de nombreuses catastrophes survenues récemment ont été attribués aux inégalités de genre, notamment en raison de l'accès limité des femmes à l'information et à la communication sur les risques, du taux de pauvreté élevé des femmes et de leur exposition différenciée aux aléas en raison des rôles spécifiques au genre qui leur sont assignés dans le domaine du travail et des soins. Bien que les femmes aient tendance à faire les frais des inégalités de genre, cela ne se traduit pas toujours par des conséquences plus graves pour elles en cas de catastrophe, les hommes enregistrant

POINTS CLÉS :

- Les catastrophes ne sont pas vécues de la même façon par tous les membres de la société. Les hommes et les femmes, les garçons et les filles, ainsi que les personnes de diverses identités de genre sont affectés différemment par les catastrophes, même lorsque ces personnes vivent au sein d'un même foyer⁶.
- La vulnérabilité et l'exposition aux risques de catastrophe qui touchent les femmes et les filles de manière disproportionnée sont des phénomènes économiques, sociaux et culturels qui peuvent être réduits⁷.
- Une gouvernance efficace des risques de catastrophe doit tenir compte de la façon dont les dynamiques de genre influencent les effets des catastrophes.
- Nous serons tous gagnants si les capacités, les connaissances et les compétences des femmes sont mises à profit dans le cadre des efforts de réduction des risques de catastrophe.

un plus grand nombre de décès dans certains contextes en raison de leur surreprésentation dans les métiers du secours⁴.

En résumé, la manière dont les inégalités entre les genres et les risques de catastrophe se renforcent mutuellement n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante, de même que la façon dont cette synergie peut être utilisée pour lutter contre ces inégalités et atténuer les risques de catastrophe.

Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe décrit l'approche inclusive et globale que la société doit adopter pour réduire les risques de catastrophe. Il reconnaît à la fois les vulnérabilités différenciées auxquelles les femmes et les hommes sont confrontés en cas de catastrophe, la manière dont les inégalités existantes alimentent les risques de catastrophe, et le

rôle indispensable, mais souvent méconnu des femmes dans les efforts de réduction des risques. Le Cadre de Sendai appelle à la mobilisation du leadership des femmes dans le renforcement de la résilience et reconnaît que des mesures adéquates de renforcement des capacités doivent être prises pour renforcer la capacité des femmes à se préparer et à trouver d'autres moyens de subsistance dans les situations post-catastrophes⁵. Pourtant, les mesures prises à cet égard sont insuffisantes.

Nous pouvons accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs relatifs à l'égalité des genres, à la prévention et à la réduction des risques de catastrophe, qui se renforcent mutuellement, en veillant à ce que ces efforts tiennent soient sensibles au genre et encouragent l'autonomisation et le leadership des femmes.

ENJEUX

1. Les besoins spécifiques des femmes et des filles ne sont pas considérés comme prioritaires dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe.

Les femmes sont insuffisamment représentées dans le leadership et la prise de décision en matière de réduction des risques de catastrophe, ce qui signifie que les besoins et les risques spécifiques auxquels elles sont confrontées, notamment ceux qui concernent la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la violence basée sur le genre, sont rarement considérés comme prioritaires. Malgré les incidences sexospécifiques de la COVID-19, seuls 4 % des 225 groupes de travail sur la COVID-19 répartis dans 137 pays présentent une parité hommes-femmes, tandis que 84 % d'entre eux sont majoritairement composés d'hommes⁶.

2. La compréhension limitée de la nature sexospécifique des risques de catastrophe et le manque de données ventilées font que la prise de décision et l'établissement des priorités ne sont pas fondés sur des preuves solides.

Le manque de données ventilées par genre, âge et handicap reste un obstacle important qui entrave la compréhension et à l'analyse des impacts différentiels, ainsi que l'élaboration de programmes de réduction des risques de catastrophe sensibles au genre et plus inclusifs. Les données pertinentes pour la réduction des risques de catastrophe doivent être interprétées de manière plus large afin d'intégrer des informations sur les inégalités de genre existantes, sur la situation économique en vue du relèvement, et sur la participation, l'autonomisation et les rôles de leadership des femmes.

3. Les inégalités de genre sont exacerbées par un manque d'analyse des questions de genre dans la gestion des catastrophes et des risques climatiques

L'absence d'une solide analyse des questions de genre dans les approches de gestion des catastrophes et des risques climatiques signifie que les stratégies et les politiques peuvent involontairement exacerber les inégalités de genre, en alourdissant par exemple la charge de travail non rémunéré des femmes.

4. Les investissements dans la réduction des risques de catastrophe négligent les femmes

Les investissements en faveur d'un développement tenant compte des risques doivent être considérablement renforcés. Les investissements existants profitent néanmoins peu aux femmes et aux autres groupes marginalisés. Les femmes détiennent souvent une plus grande part de leurs biens sous des formes qui risquent davantage de subir des pertes lors de catastrophes, comme le petit bétail, les jardins potagers, l'artisanat et les bijoux. Au sein du ménage, ces biens sont également souvent vendus pour financer le relèvement, ce qui accentue le désavantage économique des femmes et compromet leur résistance aux catastrophes futures⁹.

1 Rapport du Secrétaire général, « Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe », E/CN.6/2022/3

2 UNDRR, « Policy Brief: Disaster Risk Reduction and Climate Change », 2021

3 UNDRR, « Learning from COVID-19 to strengthen gender-responsive disaster risk reduction », 2021

4 <https://www.worldbank.org/en/topic/disasterriskmanagement/publication/gender-dynamics-of-disaster-risk-and-resilience>

5 Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

6 <https://www.worldbank.org/en/topic/disasterriskmanagement/publication/gender-dynamics-of-disaster-risk-and-resilience>

7 Consultation régionale préalable à la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, « Towards Gender Equality and Women's Leadership for Resilience to Disaster Risks in Latin America and the Caribbean »

8 ONU-Femmes et PNUD, base de données « COVID-19 global gender response tracker »

9 <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/35202/Gender-Dimensions-of-Disaster-Risk-and-Resilience-Existing-Evidence.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

1. Lutter contre les inégalités de genre structurelles, qui constituent un facteur sous-jacent de risque dans les lois, les politiques, les programmes et la gouvernance en matière de réduction des risques de catastrophe

- Faire de l'égalité des genres et de la non-discrimination des objectifs politiques dans les lois, les politiques et les programmes relatifs au climat, à l'environnement et à la gestion des risques de catastrophe
- Élaborer des politiques et des normes nationales et locales pour renforcer les capacités de réduction des risques multiples à long terme. Lors du relèvement après une catastrophe, le principe visant à « reconstruire en mieux » doit être considéré non seulement comme une occasion de réduire les risques de catastrophe, mais aussi de lutter contre les inégalités sous-jacentes et de transformer ces dernières. La mise en place et l'amélioration des mécanismes nationaux et locaux de suivi et d'évaluation permettront de suivre les progrès accomplis en mesurant notamment les efforts déployés par les pays en faveur de l'égalité des genres dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de Sendai.
- Institutionnaliser la représentation et la participation significative des femmes et de leurs organisations dans les institutions spécialisées dans la gouvernance du climat, l'environnement et les risques de catastrophe. Bien que la parité de genre ne garantisse pas une programmation tenant compte des questions de genre, la participation d'un nombre suffisant de femmes au sein du personnel, de la direction et des organes directeurs constitue un facteur important pour y parvenir.
- Veiller à ce que toutes les informations relatives aux risques, y compris les alertes précoces, soient inclusives, accessibles à tous, et axées sur l'impact pour permettre une meilleure compréhension. Les communautés doivent pouvoir accéder facilement aux informations relatives aux risques de catastrophe, à leurs effets et au coût de l'inaction, afin de mieux évaluer l'effet de leurs actions.
- L'intégration d'une perspective de genre dans la réduction des risques de catastrophe ne doit pas se faire uniquement au niveau des régions ou des États nationaux. La planification urbaine doit également s'attaquer aux inégalités de genre afin de promouvoir des villes plus résilientes, plus sûres et plus inclusives.

2. Identifier puis supprimer les obstacles et promouvoir la communication de données ventilées par genre sur les catastrophes

- Mettre en avant les avantages de l'utilisation de données ventilées dans le cadre de la planification inclusive afin de faire évoluer les normes et les attentes concernant la collecte, l'analyse et la communication de données ventilées par genre portant sur les objectifs du Cadre de Sendai. Ainsi, ces données ne seront plus considérées comme « facultatives » et communiquées par de rares pays, mais comme étant « attendues » et communiquées par la plupart d'entre eux.
- S'attaquer aux obstacles qui continuent d'entraver la disponibilité des données spécifiques au genre dans chaque pays, y compris les questions systémiques plus larges portant notamment sur les liens entre les systèmes de collecte de données infranationaux et nationaux, et mettre à disposition les investissements nécessaires à cet effet.
- Veiller à ce que les femmes participent à la collecte et à l'utilisation de données ventilées sur les catastrophes et le climat, et les dirigent. Consolider les données collectées par une série d'acteurs sur la réduction des risques de catastrophe et l'égalité des genres afin de mieux comprendre les risques de catastrophe, l'exposition et la vulnérabilité, et améliorer la transparence en rendant les données pertinentes et actuelles disponibles et exploitables en vue d'éclairer les politiques et d'orienter la prise de décision et les investissements.

3. Améliorer la compréhension des causes profondes de la vulnérabilité et de la nature sexospécifique du risque

- Investir dans l'examen des causes profondes des risques de catastrophe, ainsi que de l'exposition et de la vulnérabilité liées au genre, en analysant les normes, les rôles, les responsabilités et les relations entre les hommes et les femmes, afin d'identifier des mesures permettant de réduire les risques de catastrophe spécifiques au genre. Pour permettre de planifier une réduction efficace des risques de catastrophe, l'analyse de genre doit se fonder sur des données socio-économiques quantitatives et qualitatives.
- Prendre en compte la diversité et la façon dont des identités multiples et intersectionnelles peuvent se superposer afin de créer le profil de risque unique d'un individu. Les femmes et les filles, les personnes handicapées, les enfants et les personnes âgées ne constituent pas un groupe homogène de « personnes vulnérables ».
- Mesurer les effets de la programmation sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le domaine du changement climatique, des catastrophes et de la gouvernance des risques environnementaux. Cela permettra d'améliorer les retours d'information afin de mieux comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et ainsi d'ajuster les politiques, la programmation, les ressources et la capacité de mise en œuvre pour contribuer plus efficacement à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

4. Accroître les investissements dans la gestion des catastrophes et des risques climatiques tenant compte des questions de genre

- Respecter les engagements pris en faveur d'une répartition équitable du financement de l'action climatique pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation qui tiennent compte des risques. La catégorisation en fonction du genre et du risque et le suivi des flux budgétaires et des dépenses permettent de mieux comprendre combien les pays doivent dépenser et quels domaines sont prioritaires, et de mieux évaluer les approches liées à la réduction des risques et à l'adaptation tenant compte des questions de genre. Il est nécessaire d'adopter des stratégies de financement tenant compte des questions de genre pour mettre en œuvre des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, des plans d'adaptation au climat et des stratégies de développement tenant compte des risques.
- La protection sociale réactive aux chocs est un moyen efficace de mettre en œuvre toute une série de programmes d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe. Bien que les programmes de protection sociale adaptatifs puissent efficacement anticiper les chocs et les empêcher de se transformer en crises, moins de la moitié de la population mondiale est couverte par au moins une prestation de protection sociale¹⁰. Ces initiatives doivent être universelles, compte tenu de la nécessité de combler les lacunes en matière de protection sociale dans le secteur informel, qui accentuent souvent les vulnérabilités des femmes, car celles-ci sont généralement surreprésentées dans l'économie informelle.
- Les investissements dans des systèmes d'infrastructure résilients doivent être éclairés par une évaluation complète des questions de genre et des risques afin de s'assurer qu'ils ne créent pas ou n'exacerbent pas les inégalités de genre et les risques futurs.
- L'analyse des risques liés au climat et aux catastrophes doit davantage prendre en compte les risques inévitables et systémiques, les répercussions en chaîne et les effets à moyen et long terme des différents scénarios climatiques. Les analyses coûts-avantages doivent intégrer une analyse de genre dans les coûts projetés des répercussions des catastrophes futures, en tenant compte du fait que la charge de travail non rémunéré ou non suffisamment rémunéré est supportée de manière disproportionnée par les femmes.
- Investir des ressources pour renforcer les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre et améliorer la collaboration entre les diverses parties prenantes dans tous les secteurs aux niveaux national et local. Une plus grande proportion des ressources doit être mise directement à disposition des organisations locales de femmes afin d'encourager celles-ci à devenir des agentes du changement.

5. Renforcer l'autonomisation et la résilience économiques des femmes

- Les politiques doivent valoriser, récompenser, réduire et redistribuer la charge de travail non rémunéré et de travail domestique, en reconnaissant que celle-ci est alourdie de plusieurs manières lors de catastrophes, et les personnes qui supportent cette charge doivent être invitées à participer aux dialogues politiques.
- Mobiliser et pérenniser les ressources financières, promouvoir le travail décent, sécuriser les droits fonciers et de propriété, assurer l'accès à l'éducation et à la formation, et soutenir le développement technologique et numérique pour favoriser la résilience des femmes face aux catastrophes.
- La promotion et la participation des femmes au marché du travail, en particulier dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, où les écarts en matière de parité entre les genres sont encore importants, contribueront également à favoriser un leadership diversifié dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe.
- Les mécanismes de protection sociale et les plans de relance financière doivent prendre en compte les micro, petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes.
- Le financement de la lutte contre les risques de catastrophe, les assurances et les fonds destinés à la lutte contre le changement climatique doivent tenir compte des questions de genre et être accessibles aux femmes.
- Les plans de relance post-COVID-19 doivent catalyser une croissance économique plus verte, mettre fin au subventionnement des combustibles fossiles, éviter la déréglementation environnementale et s'attaquer aux principaux facteurs de risques de catastrophe.
- La protection sociale est un moyen efficace de mettre en œuvre toute une série de programmes d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe. Ces initiatives doivent être réactives aux chocs et universelles afin de réduire les vulnérabilités, de protéger les revenus et d'agir comme un mécanisme d'assistance *ex ante*.
- Des instruments de financement et des mécanismes de financement à plusieurs niveaux doivent être mis au point pour renforcer les mesures de prévention et d'anticipation.
- Le partenariat avec le secteur privé doit être mis à profit pour co-concevoir des instruments financiers innovants, notamment pour la gestion du risque résiduel, au moyen par exemple d'obligations, de produits d'assurance et d'autres mécanismes de financement conditionnel. Les mesures incitatives et les mécanismes de réglementation doivent catalyser l'action et accélérer les voies d'investissement pour appuyer la transition vers des économies résilientes à faible émission de carbone.

6. Promouvoir et soutenir la participation pleine et équitable des femmes à la réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux, ainsi que leur leadership dans ce domaine

- Favoriser l'autonomisation économique des femmes en milieu rural, ainsi que leur accès aux ressources productives et leur contrôle de celles-ci, afin de leur permettre de s'engager dans une production alimentaire durable et de renforcer leur résilience face aux risques climatiques et aux catastrophes.
- Veiller à ce que les femmes participent à la conception, à la gestion, au financement et à la mise en œuvre de politiques, de plans et de programmes de réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre.
- Reconnaître la diversité des connaissances, des compétences et des capacités des femmes, en veillant à les soutenir et à leur fournir des investissements suffisants.
- Renforcer la résilience des femmes et des filles face aux risques climatiques et aux catastrophes en finançant et en mettant à disposition des infrastructures durables, en accélérant l'accès à des énergies renouvelables décentralisées et à des combustibles sûrs, et en améliorant l'accès aux services publics, à une protection sociale adaptée et à des filets de sécurité sociale, ainsi qu'à un travail décent pour les femmes.

¹⁰ https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_848691/lang-fr/index.htm